

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le 27 juillet 2017, à 15 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames et Messieurs les conseillers, Mélanie Grenier, Raymond Martin et Denis St-Jean, la conseillère, Diane Imonti est présente à la réunion à 15 h 10 et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Lacroix.

Le conseiller, Robert LeBlanc est absent mais confirme par sa signature en date du 24 juillet avoir bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance extraordinaire.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-07-230

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 15h07.

ADOPTÉE

2017-07-231

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que décrit dans l'avis de convocation donné le 20^e jour de juillet 2017, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi contrat- Dossier d'appel d'offre KIA-16-03 Remplacement de l'égout sur la rue Principale
4. Analyse et décision pour le dossier réfection- Bibliothèque
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2017-07-232

OCTROI CONTRAT- DOSSIER D'APPEL D'OFFRE KIA-16-03 REMPLACEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement d'une partie la conduite d'égout sanitaire sur la rue Principale sont à effectués;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre portant le numéro, KIA-16-03 a été préparé par la firme, N. Sigouin INFRA-CONSEIL et déposé sur le site SEAO en date du 04 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a déposé la soumission complète;

CONSIDÉRANT que l'écart apparaît comme étant excessif entre le bordereau d'estimation du projet KIA-16-03, de la Firme N. Sigouin INFRA-CONSEILS et du seul soumissionnaire, NORDMEC et qui est, pour le moment inexplicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents, de **refuser** la seule soumission déposée au projet KIA-16-03 par la compagnie NORDMEC;

27 juillet 2017

6818

Il est, de plus résolu, de demander à la firme N. Sigouin INFRA-CONSEILS, de réévaluer les coûts à son bordereau d'estimation pour le dossier KIA-16-03 et de ventiler d'avantages les coûts au bordereau d'estimation, le tout, sans frais supplémentaire.

Il est, aussi résolu, de refaire l'appel d'offre pour le projet de remplacement d'une partie de la conduite d'égout sanitaire de la rue Principale dès le début de l'hiver 2018 en vue d'octroyer le contrat très tôt au printemps 2018.

Compte tenu du fait que les travaux de l'appel d'offre KIA-16-03 font partie de la troisième programmation partielle de la TECQ 2014-2018 et qu'ils sont reportés en 2018, il est demandé à la firme N. Sigouin, INFRA-CONSEILS de préparer la demande pour la quatrième programmation de la TECQ 2014-2018 en soumettant la demande pour des travaux de réfections de nos chemins municipaux pour le montant restant des travaux de la troisième programmation.

ADOPTÉ

2017-07-233

ANALYSE ET DÉCISION POUR LE DOSSIER RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique des aînées et une politique familiale;

CONSIDÉRANT que dans les cueillettes d'informations pour l'adoption de ses politiques, il était fréquemment demandé de rendre plus accessible la bibliothèque municipale située présentement à l'étage du bureau municipal l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que des subventions sont disponibles dans les différents paliers gouvernementaux pour l'amélioration, ou le maintien des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention pour l'installation d'une plate-forme élévatrice située à l'intérieur de la salle du conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité a été préautorisé à une subvention dans le cadre du programme de subvention du PIQM-MADA pour un montant maximum de 80 % des coûts, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$. Pour le projet de la plate-forme élévatrice;

CONSIDÉRANT que selon l'évaluation sommaire des coûts réalisés par la firme d'architecte PLA, un montant d'environ 20 000 \$ serait à investir de la part de la Municipalité de Kiamika pour l'installation d'une plate-forme élévatrice située à l'intérieur de la salle du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un tableau de remboursement pour un règlement d'emprunt de 20 000\$ sur une période de 10 ans est proposé pour le projet de la plate-forme élévatrice;

CONSIDÉRANT qu'une autre proposition est envisagée, soit celle de relocaliser la bibliothèque dans le sous-sol du bâtiment municipal situé au 25, rue Principale;

CONSIDÉRANT que cette dernière proposition, selon l'évaluation sommaire des coûts réalisés par la firme d'architecte PLA, un montant d'environ 200 000 \$ pour le réaménagement de la bibliothèque et des travaux de réfections pour la mise aux normes des bâtiments d'utilité publique et ce en plus des frais pour procéder à l'éradication de l'amiante qui a été relevé sur le bâtiment situé au 25, rue Principale;

CONSIDÉRANT que l'option de relocalisation de la bibliothèque au 25, rue Principale n'est pas admissible à une subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin de ne pas retenir la proposition de la relocalisation de la bibliothèque au 25, rue Principale et de retenir l'option de l'élévateur à l'intérieur de la salle du conseil avec

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

la proposition du montant maximal de la subvention et d'un règlement d'emprunt d'environ 20 000\$ remboursable sur une période de 10 ans.

Le vote est demandé par le conseiller Monsieur Denis St-Jean.

Le décompte du vote est de ;

- 4, favorables au projet de l'élèveur, incluant le maire, Monsieur Christian Lacroix qui demande inscription de son vote au procès-verbal.
- 1, contre le projet d'élèveur, le conseiller Monsieur Denis St-Jean demande inscription au procès-verbal de son nom du vote contre.

Il est, suite au résultat du vote, 4 pour, 1 contre, résolu à la majorité de ne pas retenir la proposition de relocalisation de la bibliothèque au 25, rue Principale et de retenir l'option de l'élèveur à l'intérieur de la salle du conseil avec la proposition du montant maximal de la subvention et d'un règlement d'emprunt d'environ 20 000\$ remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2017-07-234

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que l'assemblée soit levée. Il est 15 h 45

ADOPTÉ

Christian Lacroix, maire

Pascale Duquette, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire